

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2019, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro 1007-99-1

« Règlement modifiant le règlement numéro 1007-99 concernant les systèmes d'alarme »

Règlement numéro 1008-00-28

« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »

Règlement numéro 1009-00-01

« Règlement modifiant le règlement numéro 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion »

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et prennent effet le 1^{er} décembre 2019.

Toute personne désirant prendre connaissance des règlements peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 10 octobre 2019

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière